



LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2018-2020



IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR ELEVER UN ENFANT.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	4
Le cadre réglementaire	5
La gouvernance	6
Evolution du territoire, état des lieux	8
Un territoire rural	8
Le public et les écoles	8
Les services d'accueil de l'enfance	9
Les accueils de loisirs	12
La Stratégie.....	14
Trois ambitions transversales	14
prendre en compte les besoins de l'enfant et l'accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie .	15
Former les citoyens de demain.....	16
Favoriser l'ouverture d'esprit et les collaborations.....	16
Quatre objectifs éducatifs.....	17
Développer une conscience environnementale.....	17
Favoriser l'épanouissement par le sport	18
Permettre la transmission de la mémoire	18
Favoriser l'accès à l'art et à la culture	19
PLAN MERCREDI.....	21
ANNEXE: L'organisation des horaires et des temps d'accueils	22
Ecole d'Ascros :	22
Ecole de Beuil :	23
Ecole de Daluis	24
Ecole d'Entraunes	25
Ecole de Guillaumes	26
Ecole de La Penne	27
Ecole de Malaussène :	28
Ecole de Péone/ Valberg :	29
Ecole de Pierrefeu :	30
Ecoles de Puget-Théniers (Maternelle et Elémentaire) :	31
Ecole de Roquestéron :	32
Ecole de Touët-sur-Var :	33
Ecole de Toudon :	34
Ecole de Villars-sur-Var :	35

Forte de 4 années d'exercice de ses compétences enfance, jeunesse et scolaire, la Communauté de Communes Alpes d'Azur renouvelle ses ambitions territoriales en la matière dans son projet éducatif.

Initié dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs et sous l'impulsion de son Président et des élus en charge de cette politique, le PEdT a su évoluer au fil des années en prenant en compte les attentes des équipes éducatives et les spécificités territoriales.

Ce projet éducatif constitue sa 4^{ème} déclinaison, reprenant les objectifs et ambitions éducatives initiales, l'organisation de temps d'accueil de l'enfant adoptée en 2017, tout en intégrant de nouvelles dynamiques.

Fruit d'une politique concertée et partenariale, le projet éducatif du territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur a été réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs) mais également en partenariat avec les associations organisatrices d'accueils collectifs de mineurs et les institutions partenaires (Inspection Académique, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementales de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale). L'ensemble de ces partenaires se retrouvent ainsi liés dans la gouvernance de ce projet partagé.

Le PEdT constitue l'outil d'orientation des politiques publiques menées par l'intercommunalité en matière d'éducation et d'accueil de l'enfance et de la jeunesse du territoire.

Le Projet Educatif Territorial a été défini par la circulaire du 20 mars 2013 modifiée par le décret n° **2016-1051 du 1er août 2016**.

Art. R. 551-13.-Le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'[article L. 551-1 du code de l'éducation](#), des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement par [...]l'établissement public de coopération intercommunale, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales.

« Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre [...] le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et, le cas échéant, les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et dont la liste est annexée à la convention.

« Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation. »

La DJEPVA et la DGESCO en date du 17 janvier 2018 informent de la possibilité pour une collectivité revenue à 4 jours d'école par semaine de signer un PEdT.

Les communes (ou EPCI) souhaitant s'inscrire dans une nouvelle démarche de PEdT pourront rédiger un nouveau PEdT adapté à une organisation scolaire hebdomadaire sur 4 jours. Au sein des groupes d'appui départementaux (GAD), **les services de l'Etat et les CAF examineront le nouveau projet**, notamment pour veiller à ce que ce dernier présente bien les **garanties nécessaires sur le plan de la cohérence et de la qualité éducative**. Le DDCS/PP agissant sous l'autorité du Préfet de département, en lien avec le DASEN, pourra, le cas échéant, valider le nouveau projet à compter du 1er janvier 2018.

Il conviendra ainsi de proposer aux collectivités souhaitant présenter un PEdT adapté à la semaine de 4 jours à compter du mois de janvier d'engager une réflexion sur la journée du mercredi de manière – si ce n'est déjà fait – à l'intégrer dans leur projet à partir de la rentrée 2018.

Le comité de pilotage est le garant de la cohérence du PEdT et favorise les échanges entre les membres de la communauté éducative du territoire.

Il a pour mission de valider les étapes de constitution du PEdT et d'évaluer annuellement sa mise en œuvre. Il est composé des représentants des partenaires institutionnels et des équipes éducatives du territoire. Y sont présents :

- Le Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur ou son représentant
- Les Maires des communes du territoire accueillant une école
- Les membres de la commission des affaires scolaires
- L'Inspecteur d'Académie ou son représentant
- L'inspectrice de circonscription ou son représentant
- Le directeur de la CAF ou son représentant
- L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
- Un représentant de la MSA
- Un représentant des parents d'élèves du bassin du Mercantour
- Un représentant des parents d'élèves du bassin de la vallée du Var
- Un représentant des parents d'élèves du bassin de l'Estéron
- Un représentant du tissu associatif du bassin du Mercantour
- Un représentant du tissu associatif du bassin de la vallée du Var
- Un représentant du tissu associatif du bassin de l'Estéron
- Un représentant de l'équipe pédagogique du bassin du Mercantour
- Un représentant de l'équipe pédagogique du bassin de la Vallée du Var
- Un représentant de l'équipe pédagogique du bassin de l'Estéron
- Un représentant de l'équipe enseignante du bassin du Mercantour
- Un représentant de l'équipe enseignante du bassin de la vallée du Var
- Un représentant de l'équipe enseignante du bassin de l'Estéron
- Un représentant des délégués départementaux de l'Education Nationale pour le bassin du Mercantour
- Un représentant des délégués départementaux de l'Education Nationale pour le bassin de la Vallée du Var
- Un représentant des délégués départementaux de l'Education Nationale pour le bassin de l'Estéron

D'autres membres peuvent y être ajoutés en fonction de leur participation au projet éducatif territorial. La convocation du comité de pilotage est effectuée à l'initiative du Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

D'un point de vue institutionnel, la mise en œuvre du PEdT est accompagnée par le Groupe d'Appui Départemental (GAD 06) associant la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Direction Départementale de l'Education Nationale (DDEN).

En outre, pendant l'année, les conseils d'écoles, les réunions de travail et les temps de formation sont également des occasions de réaliser l'évaluation in itinere du PEdT.

Enfin, au sein de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, la commission des affaires scolaires et périscolaires se réunit régulièrement pour suivre la mise en œuvre du PEdT et le bon fonctionnement des services dans leur ensemble.

UN TERRITOIRE RURAL

Déjà, le diagnostic initial du PEdT avait mis en avant la dimension rurale du territoire, marquée par une très faible densité (11 habitants/km²). Il s'agit d'un espace organisé autour de trois bassins géographiques intégrant des vallées et villages de montagne. Ainsi, des difficultés d'accessibilité y sont particulièrement prégnantes.

Au premier janvier 2017, selon l'INSEE, la population totale s'élève à 9897 habitants.

LE PUBLIC ET LES ECOLES

Pour l'année scolaire 2017-2018, le territoire compte 756 enfants scolarisés de la Très Petite Section de maternelle au CM2 sur quinze écoles. De plus, une trentaine d'enfants qui résident sur le territoire sont scolarisés au sein d'écoles situées à l'extérieur.

Un collège est implanté sur la commune de Puget-Théniers. Aucun lycée n'étant installé sur le bassin de vie ; les adolescents poursuivre leurs études sur le littoral. Trois établissements d'accueil du jeune enfant sont présents sur le territoire Alpes d'Azur. Le projet éducatif s'adresse essentiellement aux 756 enfants scolarisés au primaire mais aussi, par extension, aux jeunes enfants et adolescents pouvant bénéficier de la politique Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Tableau 1 Evolution des effectifs scolaires par école (effectifs au 25 Janvier 2018)

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
ASCROS	15	13	14	11
BEUIL	28	29	27	29
DALUIS	16	13	13	14
ENTRAUNES	10	11	14	10
GUILLAUMES	37	34	37	34
LA PENNE	10	9	11	8
MALAUSSENE	28	30	32	33
PIERREFEU	32	33	33	32
PUGET THENIERS ELEMENTAIRE	135	139	136	135
PUGET THENIERS MATERNELLE	79	88	76	72
ROQUESTERON	69	85	83	78
TOUDON	21	32	36	41
TOUET SUR VAR	114	104	104	108
PÉONE-VALBERG	80	75	73	73
VILLARS SUR VAR	73	80	74	78
TOTAL	747	775	763	756

L'effectif global des enfants inscrits dans les écoles du territoire est sensiblement stable même si des variations existent d'une école à l'autre.

Les écoles sont réparties géographiquement comme suit :

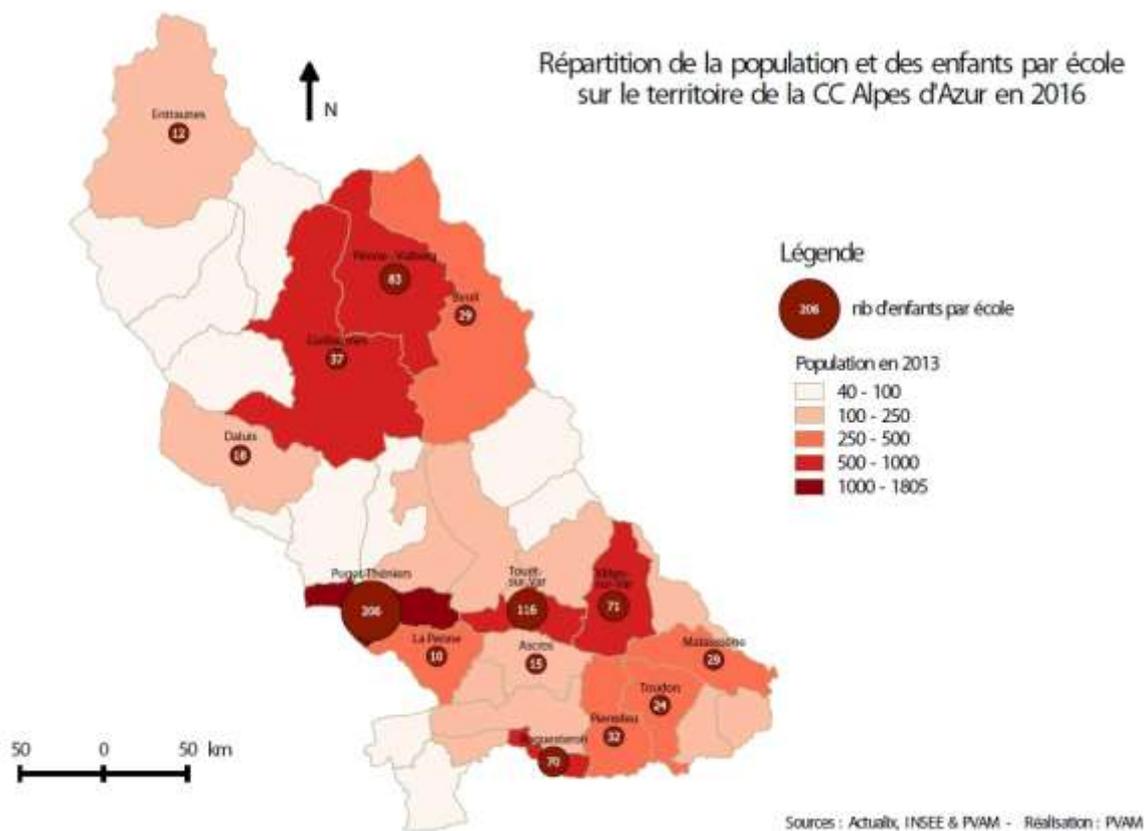


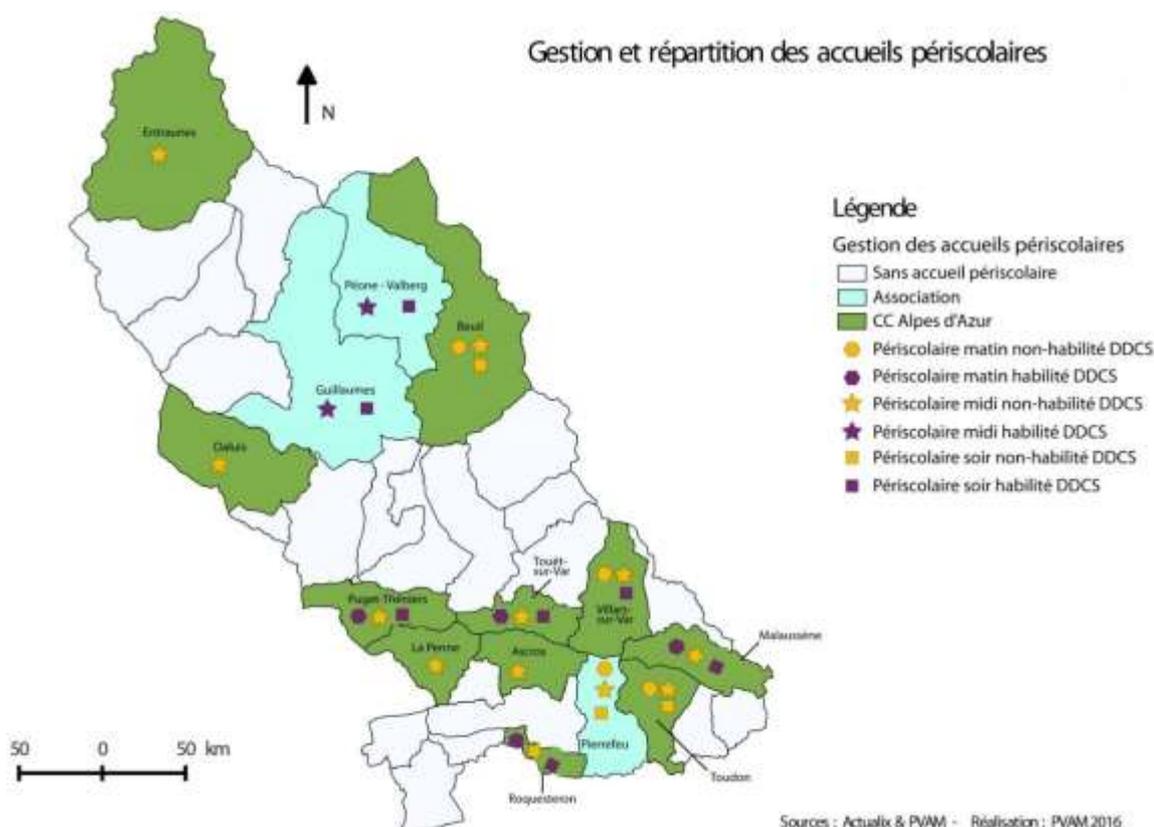
Figure 1 Implantation des écoles sur le territoire

La Communauté de Communes Alpes d'Azur s'est engagée dans un programme d'investissements conséquent pour les écoles de son territoire. Plus de 500 000 euros sont consacrés chaque année aux nombreux travaux d'amélioration du cadre de vie des élèves.

LES SERVICES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Le territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur compte plusieurs structures d'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants. Ces modes de gardes sont indispensables pour permettre aux habitants de concilier activité professionnelle et vie familiale.

Liste des accueils existants au 1^{er} Septembre 2017 :



EVOLUTION DE L'ENCADREMENT DES ACCUEILS.

Les élus de la Communauté de Communes Alpes d'Azur et leurs services ont souhaité renforcer la professionnalisation de l'encadrement des accueils dont elle est gestionnaire.

A cet effet, un ambitieux plan de formation des agents intercommunaux a été initié afin de mettre en adéquation les ambitions du projet éducatif avec les capacités et compétences nécessaires à sa concrétisation.

Aussi, l'intercommunalité projette de déclarer l'ensemble des garderies périscolaires dont elle est organisatrice en tant que Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) auprès des services de la DDCS. Cette démarche volontaire vise à augmenter la qualité éducative des temps d'accueils périscolaires.

LES TEMPS D'ACCUEIL : PAUSE MERIDIENNE ET ACCUEILS PERISCOLAIRES

L'aménagement de la pause méridienne apparaît comme une question tout à fait majeure pour qui se préoccupe du respect des rythmes de l'enfant. Cette précaution conditionne la capacité de l'enfant à pouvoir poursuivre dans de bonnes conditions la suite de sa journée.

Les accueils périscolaires de la Communauté de Communes sont de véritables temps d'accueil éducatif.

Chaque accueil met en œuvre le projet éducatif en fonction de ses spécificités (lieu, fréquentation, durée). Les équipes d'animateurs périscolaires proposent des activités et un planning mensuel est couramment utilisé. Dans la mesure du possible des ateliers sont conduits en lien avec les projets d'école.

Ainsi, la Communauté de Communes Alpes d'Azur attache une importance particulière à l'organisation qualitative de ces temps qui se caractérisent par :

1. Un taux d'encadrement limité :

- sur la pause méridienne : bien qu'aucun taux d'encadrement ne soit fixé par la réglementation pour ce temps, la collectivité applique un taux d'environ un encadrant pour 18 enfants sur les plus grandes écoles. Une présence plus importante est organisée avec les plus jeunes enfants.
- Sur les accueils périscolaires : le taux réglementaire est appliqué, d'un animateur pour 14 maternelles et d'un animateur pour 18 élémentaires.

2. Une organisation de la sieste adaptée : Lorsque les organisations le permettent et de concert avec les enseignants, les plus jeunes élèves sont conduits à la sieste avant la fin du temps de pause méridienne.

3. Un moment de convivialité pour les enfants : Permettre aux enfants de choisir leur emplacement de table et camarades pour déjeuner. Les encadrants sont présents pour accompagner les enfants dans ce moment qui doit constituer un moment de détente pour l'enfant. La collectivité est à l'écoute des propositions des enfants pour l'aménagement de la cour, l'utilisation des locaux, le choix des jeux proposés afin de favoriser leur épanouissement et leur implication.

4. Un temps de jeu libre et animé : Lors du temps de surveillance avant et après le repas, les enfants ont accès aux jeux et matériels pédagogiques mis à leur disposition. Les encadrants ont en charge d'organiser une utilisation autonome et respectueuse du matériel. Souvent des zones aménagées sont définies en concertation avec les enfants. Lorsque les conditions le permettent, le personnel d'encadrement joue avec les enfants et propose des activités.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Il existe quatre types d'organisation du temps du midi sur le territoire :

- les restaurants scolaires fournissant un repas préparé par une cuisine collective dans le cadre d'un marché public, acheminé en liaison froide
- la restauration scolaire organisée avec un prestataire local pour la fourniture du repas, à l'extérieur de l'école
- un restaurant scolaire qui prépare les repas sur place
- des temps de restauration scolaire pour lesquelles les repas sont fournis par les parents d'élèves

Ci-dessous le tableau récapitulatif de l'organisation des pauses méridiennes par école :

Type de repas	Ecole	Fréq. Moy	Durée (h)	Nombre de services
Repas chauds, fournis en liaison froide par un prestataire extérieur	PUGET-THÉNIERS	119	1.75	2
	TOUËT-SUR-VAR	87	2	2
	PÉONE-VALBERG	54	1.5	2
	VILLARS-SUR-VAR	58	1.75	2
	PIERREFEU	28	1.75	2

	BEUIL	23	1.5	1
	TOUDON	36	1.5	1
	ASCROS	11	1.5	1
	LA PENNE	5	1.5	1
Repas préparés sur place	ROQUESTERON	57	2	2
Prestataire local accueillant les enfants	GUILLAUMES	16	1.5	1
	MALAUSSÈNE	29	2	1
Repas fournis par les parents	ENTRAUNES	7	1.5	1
	DALUIS	9	1.5	1

Le cahier des charges du prestataire fournisseur des repas en liaison froide comprend la fourniture de 20% de produits issus de l'agriculture biologique et se conforme aux recommandations du PNNS (Plan National Nutrition Santé) en matière d'équilibre alimentaire.

Ce cahier des charges a servi de base au fonctionnement des autres organisations fournissant des repas, tout en conservant les spécificités de chacun des opérateurs.

LA COLLATION

Chaque jour, les enfants inscrits sont pris en charge par les animateurs, puis participent à une collation (goûter). Cette collation ne constitue pas un repas mais participe à l'équilibre alimentaire de l'enfant.

Depuis 2 ans l'intercommunalité a mis en œuvre une opération « Un fruit pour le Goûter ». Les agents d'animation proposent deux goûters hebdomadaires à base de fruits. Dans le cadre de ce projet, les enfants sont sensibilisés aux vertus des fruits et légumes. Ponctuellement, des ateliers cuisine, des jeux de connaissance ludiques pour reconnaître les fruits complètent ce dispositif sur les temps d'accueils périscolaires.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

Le territoire intercommunal est maillé par 4 accueils de loisirs, afin de permettre à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder aux loisirs. Pendant les vacances scolaires les accueils de loisirs sont ouverts sur les communes suivantes : Roquestéron, Guillaumes-Valberg, Touët-sur-Var, Puget-Théniers.

Les partenaires associatifs sont gestionnaires de la plupart des accueils. Ils s'inscrivent dans le cadre de ce projet éducatif du territoire, mais déclinent ces temps en fonction de leurs projets associatifs et projets pédagogiques propres.

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI :

L'organisation du temps scolaire en 4 journées a dynamisé les accueils de loisirs du mercredi. Le territoire est maillé par 3 accueils de loisirs du mercredi, permettant à tous les enfants de bénéficier d'un lieu d'accueil.

Chaque structure propose une prise en charge à la journée avec des temps d'accueil échelonnés le matin et le soir. Les repas et la collation du soir sont fournis.

Comme pour le temps d'accueil de loisirs des vacances chaque accueil du mercredi s'inscrit dans une dynamique propre mais s'inscrit dans le Projet Educatif du Territoire. Le temps d'accueil du mercredi constitue un temps éducatif fort permettant de décliner des activités dans une configuration moins contrainte que les temps périscolaires.

LES TEMPS D'ACCUEILS DELEGUES

Certains temps d'accueil sont organisés en partenariat avec des associations locales. Celles-ci animent ces temps à partir de leurs propres projets pédagogiques. Les partenaires concernés sont :

- l'Association la Maison des Enfants organise les temps d'activités périscolaires et l'accueil de loisirs du mercredi à Pierrefeu, ainsi que l'accueil de loisirs de Roquesteron pour les vacances d'été.
- L'association UFCV, au travers du centre social l'Epi est gestionnaire des accueils périscolaires et extrascolaires de Guillaumes et Valberg.
- L'ARIFE est en charge de la crèche et des accueils extrascolaires organisés pendant les vacances à Puget-Théniers.
- L'ASCEPT organise l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires sur la commune de Touët-sur-Var.

Le Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, ainsi que les élus en charge des Affaires Scolaires ont souhaité bénéficier de la possibilité de déroger à l'organisation scolaire depuis la rentrée 2017, permettant une organisation du temps scolaire sur 4 jours pour les écoles d'Alpes d'Azur.

En 2017, les conseils d'écoles ont été sollicités et sont favorables à l'unanimité à une organisation du temps scolaire sur 4 jours, libérant le mercredi matin. Une convention partenariale prenant en compte la nouvelle organisation du temps scolaire et s'appuyant sur le PEdT adoptée en Juillet 2017 a été signée en Mars 2018.

La présente stratégie proposée au comité de pilotage a constitué un engagement de l'ensemble de la communauté éducative. Le projet éducatif du territoire s'inscrit dans la continuité de la démarche participative initiée en 2014 et fixe des objectifs la période 2018-2020.

Les objectifs inscrits au cœur de ce projet ont été confirmés par la communauté éducative dans le cadre de l'évaluation menée en 2016-17 et sont ainsi conservés :

3 ambitions transversales :

- Prendre en compte les besoins de l'enfant et l'accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie
- Former les citoyens de demain
- Favoriser l'ouverture et les collaborations

➤ 4 objectifs éducatifs :

- Développer une conscience environnementale
- Favoriser l'épanouissement par le sport
- Permettre la transmission de la mémoire
- Favoriser l'accès à l'art et à la culture

TROIS AMBITIONS TRANSVERSALES

La meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant constitue l'objet même de la réforme définie par les décrets du 23 janvier et du 6 mai 2013. La finalité du PEdT est bien l'aménagement des rythmes scolaires, périscolaires et extra-scolaires en fonction de leurs besoins et la recherche de cohérence entre ces différents temps.

Par ailleurs, au-delà de la mission d'enseignement assurée par l'Education Nationale, la communauté éducative s'attache à accompagner les enfants à devenir les citoyens de demain. Cette ambition ne peut être considérée que transversalement, l'apprentissage de la citoyenneté ne pouvant se résumer à une acquisition de connaissances spécifiques.

Enfin, au sein du territoire rural et de montagne de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, les obstacles géographiques doivent être dépassés. La notion de collaboration et les partenariats sont au cœur des relations de la communauté éducative.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE L'ENFANT ET L'ACCOMPAGNER DANS L'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE

Placée au cœur de la réforme des rythmes scolaires et par conséquent au cœur du projet éducatif, l'amélioration de la prise en compte du rythme biologique de l'enfant est la première ambition du projet. Des besoins plus larges sont au cœur de nos préoccupations pour accompagner les enfants :

- Mieux prendre en compte les besoins de chaque enfant
- Prendre en compte l'environnement familial de l'enfant
- Accorder une attention particulière aux soins d'hygiène
- Aménager l'emploi du temps dans la journée, la semaine et l'année
- Adapter les temps d'accueils périscolaires
- Accorder du temps libre à l'enfant
- Permettre à l'enfant de prendre confiance
- Apprendre à l'enfant à développer ses propres capacités
- Guider l'enfant dans l'apprentissage de l'autonomie.

AMELIORER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La Communauté de Communes Alpes d'Azur, par la voix de son comité de pilotage constitué d'une pluridisciplinarité d'acteurs éducatifs, est sensible aux questions liées à l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures éducatives du territoire.

La scolarisation des élèves en situation de handicap a fortement augmenté dans la dernière décennie, d'avantage d'élèves sont scolarisés dans des classes ordinaires. La loi du 11 février 2005, a posé le principe du droit à la scolarité pour tout jeune porteur de handicap dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile. Cette politique pousse l'ensemble de la communauté éducative à adapter ses pratiques pour permettre l'inclusion de ces enfants dans les temps d'accueils ordinaires.

Cette politique inclusive prend en compte la situation de l'enfant dans son environnement et nécessite la concrétisation de 2 principes : l'accessibilité et la compensation.

La compensation peut inclure l'accompagnement en milieu scolaire par un auxiliaire de vie scolaire, la prise en charge de l'enfant par les professionnels des établissements médico-sociaux, le droit au transport. Ces mesures sont l'objet de la solidarité de l'Etat et sont mises en œuvre essentiellement par des institutions compétentes.

L'intercommunalité de par son lien permanent avec le territoire et sa dynamique partenariale avec les institutions compétentes en matière de handicap, se positionne comme facilitateur des relations entre les différents acteurs. Elle attache une importance particulière dans l'accompagnement des familles et l'efficacité de l'action des politiques publiques en matière de handicap sur son territoire.

Sans se substituer à l'action des acteurs institutionnels et associatifs en la matière, la communauté de communes reste un interlocuteur territorial central pour l'inclusion des enfants porteurs de handicaps dans les lieux d'accueils collectifs du territoire.

AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES LOCAUX

Le principe d'accessibilité édifié par la loi de 2005 a été confirmé par l'ordonnance du 27 septembre 2014. Celle-ci contraint à une programmation des travaux nécessaires à la mise en conformité des établissements recevant du public et instaure les « Agenda d'Accessibilité Programmé » (ADAP) étalé sur 1 ou 2 périodes de 3 ans maximum selon les cas.

La Communauté de Communes Alpes d'Azur est pleinement compétente pour la concrétisation de ce principe d'inclusion par l'accessibilité. Pour ce faire elle a lancé son propre ADAP afin d'établir une programmation des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses écoles et lieu d'accueil du public. Validé par les services préfectoraux, celui-ci prévoit la réalisation de la majorité des travaux pour l'année 2019.

Dans l'attente de la réalisation de cet agenda, l'intercommunalité s'engage à mettre en place des dispositifs ponctuels en fonction des besoins identifiés, permettant de répondre à une meilleure autonomisation des personnes en situation de handicap.

FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN

La formation des citoyens est un des piliers de l'école républicaine. L'instruction civique a longtemps été un enseignement incontournable des programmes scolaires. Cependant, elle ne peut pas être laissée uniquement aux enseignants ; l'ensemble de l'équipe éducative doit être partie prenante de la formation citoyenne. Celle-ci nécessite une mise en cohérence et une complémentarité des différentes interventions. Le projet éducatif du territoire se place dans cette logique, faisant de la citoyenneté une ambition transversale majeure par :

- Le respect des personnes et des institutions, connaissances des droits et devoirs du citoyen
- La valorisation de la notion de vivre ensemble
- Le partage des valeurs républicaines
- La transmission du goût de l'engagement citoyen

FAVORISER L'OUVERTURE D'ESPRIT ET LES COLLABORATIONS

La géographie du territoire, vaste et accidentée, entraîne parfois l'éloignement et l'isolement. Le projet éducatif ambitionne de lutter contre ces contraintes en favorisant, par sa dimension intercommunale, l'ouverture d'esprit et les collaborations.

- Apporter une ouverture sur le territoire et sur le monde extérieur
- Faire découvrir le cadre de vie
- Intensifier les collaborations et travailler en partenariat avec le tissu associatif
- Connecter les acteurs éducatifs du territoire

CONNECTER LES ACTEURS EDUCATIFS DU TERRITOIRE

La démarche active de la collectivité favorisant les collaborations est une réponse à la demande des équipes pédagogiques des écoles. La collectivité a déployée un plan d'équipements numériques des

établissements scolaires permettant de répondre à cette demande. Ce projet s'inscrit dans une dynamique globale de développement des usages numériques sur le territoire.

Le plan d'équipement numérique des structures d'accueils (écoles, accueils périscolaires et accueils de loisirs) tente de répondre à l'objectif de développement des collaborations entre les acteurs. Outre les applications pédagogiques éducatives, le plan d'équipement est un élément visant à créer une plateforme d'échange entre l'ensemble des acteurs de l'éducation des enfants (familles, enseignants, animateurs, partenaires) pour faciliter les relations et diminuer l'isolement pédagogique.

QUATRE OBJECTIFS EDUCATIFS

Les objectifs éducatifs découlent de l'analyse du diagnostic partagé avec les acteurs du territoire. Ils guident l'action pédagogique et les activités menées par la Communauté de Communes Alpes d'Azur et ses partenaires.

DEVELOPPER UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

Le développement de la conscience environnementale peut être décliné en :

- Faire découvrir et faire apprécier les richesses du patrimoine naturel
- Sensibiliser à la nécessité de préserver la faune et la flore de ces milieux.
- Informer sur les menaces à l'échelle locale et l'importance de la sauvegarde de ces espaces
- Responsabiliser par rapport aux enjeux écologiques et éduquer aux pratiques écoresponsables.

La pédagogie proposée pour la réalisation de cet objectif est basée non pas sur la transmission d'un savoir par affirmation mais sur le déroulement d'une recherche / démonstration / création guidée par l'animateur.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. C'est une éducation ancrée dans toutes les disciplines, tout au long de la scolarité.

FOCUS SUR L'APPRECIATION DE LA BIODIVERSITE DE PROXIMITE

Parmi les grandes thématiques permettant la réalisation de cet objectif, la découverte de la biodiversité est identifiée comme une priorité. En effet le caractère rural du territoire lui confère une dimension toute particulière. Sa découverte et son appréciation par les enfants se révèle être un vecteur de sensibilisation particulier pour le développement de la conscience environnementale.

Dans le cadre de ce PEdT, l'intercommunalité concentrera son action sur la découverte de la biodiversité dans et autour des écoles. Une attention particulière sera portée aux outils et aménagements permettant d'apprécier la biodiversité au quotidien dans les locaux scolaires.

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PAR LE SPORT

L'épanouissement par le sport peut être décliné par :

- Découvrir des pratiques sportives
- Se connaître, connaître les autres et les respecter
- Donner le sens de l'effort et de la vie en collectivité
- Développer l'autonomie, la responsabilité, la solidarité
- Prévenir la santé par le sport
- Favoriser la pratique des activités physiques de pleine nature
- Permettre la pratique de la natation
- Consolider l'activité ski scolaire
- Développer la pratique des sports collectifs

La pratique du sport dans le cadre du Projet éducatif concorde avec les objectifs liés à la pratique des activités physiques de l'Education Nationale, en s'inscrivant dans une logique de complémentarité. L'acquisition des connaissances et des compétences passe par des temps de pratique structurés, s'appuyant sur plusieurs activités physiques et sportives en exploitant les ressources locales.

La démarche pédagogique de la pratique des activités physiques et sportives dans le cadre du projet éducatif est aussi complémentaire de la pratique de club. Celle-ci s'inscrit plus dans une logique de découverte, d'initiation et d'apprentissage des bases, laissant la recherche d'excellence à la pratique dans le mouvement sportif. La création de liens avec les organismes issus du mouvement sportif sur le territoire est une clé de réussite de cet objectif éducatif.

FOCUS SUR LA NATATION :

Parmi l'ensemble des disciplines sportives l'apprentissage de la natation relève une dimension particulière sur le territoire rural des Alpes d'Azur. La difficulté d'accès aux piscines, l'absence d'espaces naturels de baignade, rendent difficile la pratique de la natation pour les enfants.

En partenariat avec les enseignants, l'intercommunalité portera une attention particulière à la pratique de la natation en inscrivant dans ce projet éducatif un objectif visant à permettre à l'ensemble des enfants scolarisés de participer à un cycle de natation durant le cycle élémentaire. Cette pratique soutenue sur le temps scolaire et complétée sur le temps péri et extrascolaire par la mise en œuvre du programme « J'apprends à nager ».

PERMETTRE LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE

Les partenaires éducatifs ont souhaité inscrire la transmission de la mémoire dans le PEdT. Le lien intergénérationnel, les traditions et savoir-faire locaux sont très présents sur le territoire rural de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. La transmission de cette mémoire vise à faire vivre le patrimoine immatériel.

Cet objectif peut se décliner en :

- Favoriser le lien entre les habitants
- Soutenir les liens intergénérationnels
- Transmettre l'histoire, les traditions et les savoir-faire locaux

- Faire découvrir les métiers et activités professionnelles liées au territoire

La transmission de la mémoire se base sur l'inclusion de l'école dans son environnement. La participation d'habitants et volontaires, porteurs de connaissances dans les temps d'activités périscolaires est l'une des pistes privilégiées. Dans cette démarche, il convient d'associer différents partenaires dans le développement de projets et de créer des interactions entre les écoles et la vie sociale du village (fêtes patronales, manifestations locales, ...).

FOCUS SUR LES ACTIONS INTERGENERATIONNELLES :

Dans le cadre de ce projet éducatif, la collectivité et ses partenaires favoriseront des rencontres intergénérationnelles. La rencontre avec leurs aînés est un moment de partage et de transmission.

Nous mettrons en place des projets et ateliers communs, réalisés en partenariat entre les établissements locaux, les habitants et les associations. Ainsi, les ateliers s'appuieront sur la rencontre avec des Grands Témoins et la découverte sous forme d'ateliers de transmission : ateliers de cuisine locale, visites de fromagerie, recueils de photos et de textes...

FAVORISER L'ACCES A L'ART ET A LA CULTURE

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée.

L'éducation à l'art et à la culture est un objectif commun à l'éducation nationale et au projet éducatif du territoire. Cet objectif s'inscrit pleinement dans une logique complémentaire et cohérente entre les différents temps de l'enfant.

Cet objectif se décline en :

- S'approprier le patrimoine historique local
- Rompre l'éloignement des grandes infrastructures culturelles
- Permettre la découverte linguistique
- Rencontrer des artistes et découvrir des démarches artistiques de création
- Favoriser l'accès et la compréhension des œuvres
- Favoriser l'éveil artistique : art plastique et visuel (peinture, sculpture, photographie, ..., art vivant (théâtre, cirque, danse, ...), musique.
- Favoriser l'éducation artistique

La démarche pédagogique de réalisation de cet objectif s'inscrit en complémentarité avec celle de l'Education Nationale.

Celle-ci précise que : « Le parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuie sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il doit être pensé de manière à assurer une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, notamment à travers les projets éducatifs territoriaux (PEdT). Ce parcours doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Il favorise également la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels. La mise en œuvre de ce parcours

implique un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc. Il encourage une plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche.

Un plan mené en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication met en valeur les différents aspects de l'éducation artistique et culturelle. L'accent est mis sur :

- les actions développées dans les territoires prioritaires
- le partenariat avec les institutions culturelles et sur la formation
- l'utilisation des supports numériques. »

Le projet éducatif du territoire s'inscrit pleinement dans cette démarche pédagogique d'éducation à l'art et à la culture. Le parcours d'éducation s'appuie sur les enseignements prévus dans les programmes scolaires, la cohérence et la complémentarité entre les projets, les interventions et les objectifs des différents acteurs.

FOCUS SUR LA DEMARCHE ARTISTIQUE DE CREATION :

Dans le cadre de ce projet éducatif, la collectivité et ses partenaires favoriseront une découverte de la démarche artistique. La rencontre avec des artistes, l'échange direct entre les enfants permettent d'éveiller la curiosité de l'intérêt de l'enfant. La collectivité ambitionne de mettre en œuvre des résidences d'artistes sur les écoles, permettant de développer ces échanges directs.

Des projets et ateliers communs, réalisés en partenariat entre les enseignants, les animateurs et les artistes, permettront de d'approfondir cette notion de démarche artistique et d'inscrire cette démarche dans les objectifs poursuivis par le parcours artistique.

UNE AMBITION EDUCATIVE POUR TOUS LES ENFANTS

La Communauté de Communes Alpes d'Azur met en place un planning d'activités de qualité diversifié en lien avec nos objectifs éducatifs de territoire :

Les grands projets pour atteindre nos 4 objectifs éducatifs :

Echéance : entre septembre 2018 et juin 2020.

Développer une conscience environnementale

- Mise en place d'un projet éco-responsable qui sera élaboré en lien avec l'équipe enseignante, les partenaires et les enfants.

Favoriser l'épanouissement par le sport

- Dispositif « J'apprends à nager » : le plan « citoyens du sport ».

Permettre la transmission de la mémoire

- Mise en place d'un projet intergénérationnel sur l'alimentation (de la récolte à l'assiette : rencontre avec les agriculteurs locaux, transmission de recettes de la part des habitants et des restaurateurs, partage, interventions, lien avec les associations du territoire,...)

Favoriser l'accès à l'art et à la culture

- Mise en place d'un concours autour de l'art et de la culture :
 - o Définir le thème et le projet avec les partenaires et les animateurs
 - o Sensibilisation à partir des équipements locaux : médiathèque, visite des expositions à la Galerie des augustins, ...
 - o Création-partage
- Spectacles vivants : Programmation locale : spectacle, rencontre avec les artistes, débats,...

Les moyens pour y arriver :

- Gouvernance participative
- Temps de formation
- Rencontres inter-centres
- Exploitation des ressources locales

Evaluation :

Pour atteindre nos objectifs et mettre en place nos projets, nous nous appuyons de la Charte qualité du Plan mercredi, à partir de laquelle nous avons créé un outil d'évaluation.

(cf. annexe : Evaluation)

ECOLE D'ASCROS :

LES HORAIRES ADOPTES :

	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	ALSH Mercredi (Puget-Théniers)
Lundi	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Mardi	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Mercredi				7h30-18h30
Jeudi	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Vendredi	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire. Un temps de repos est proposé aux petites sections de maternelles à partir de 13h. Un temps de jeux libres encadrés est organisé pour les autres enfants.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Puget-Théniers. Il prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30, à l'école de Puget-théniers.

Une équipe d'animateurs diplômés assure les activités des enfants en cohérence avec le projet pédagogique défini par le directeur de l'accueil. La Communauté de Communes Alpes d'Azur initie une cohérence éducative avec un planning d'activités de qualité diversifié en lien avec nos objectifs éducatifs de territoire. (cf.: *Plan Mercredi*).

LES HORAIRES ADOPTES :

	Périscolaire Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Guillaumes/ Valberg)
Lundi	8h à 9h	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h	
Mardi	8h à 9h	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h	
Mercredi						8h30 à 18h
Jeudi	8h à 9h	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h	
Vendredi	8h à 9h	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé aux enfants pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire. A la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

L'accueil périscolaire du matin est organisé à partir de 8h pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Ce temps d'accueil répond au besoin d'échelonnement des arrivées. Les encadrants mettent en place les conditions nécessaires à la prise en compte individuelle du rythme de chaque enfant.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Valberg. Il prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 8h30 et jusqu'à 18h, à l'école de Péone-Valberg et de Guillaumes. Cet accueil est géré par l'association UFCV Centre Social L'épi.

LES HORAIRES ADOPTES

	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	ALSH Mercredi (Guillaumes/ Valberg)
Lundi	8h à 9h	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Mardi	8h à 9h	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Mercredi					8h30 à 18h
Jeudi	8h à 9h	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Vendredi	8h à 9h	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Pendant la pause méridienne un repas chaud fourni par les familles est réchauffé sur place et proposé aux enfants. A la suite, un temps de jeux libres encadrés leur est proposé.

Les petites sections de maternelles ont la possibilité d'avoir un temps de repos à partir de 13h.

L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Un accueil périscolaire du matin est organisé à partir de 8h pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Ce temps d'accueil répond au besoin d'échelonnement des arrivées. Les encadrants mettent en place les conditions nécessaires à la prise en compte individuelle du rythme de chaque enfant.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Valberg. Il prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 8h30 et jusqu'à 18h, à l'école de Péone-Valberg et de Guillaumes. Cet accueil est géré par l'association UFCV Centre Social L'épi.

LES HORAIRES ADOPTES

	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	ALSH Mercredi (Guillaumes/ Valberg)
Lundi	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Mardi	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Mercredi				8h30 à 18h
Jeudi	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	
Vendredi	9h – 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Pendant la pause méridienne un repas chaud fourni par les familles est réchauffé sur place et proposé aux enfants. A la suite, un temps de jeux libres encadrés leur est proposé.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Valberg. Cet accueil extrascolaire prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 8h30 et jusqu'à 18h, à l'école de Péone-Valberg et de Guillaumes. Cet accueil est géré par l'association UFCV Centre Social L'épi.

LES HORAIRES ADOPTES

	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Guillaumes/ Valberg)
Lundi	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30	
Mardi	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30	
Mercredi					8h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30	
Vendredi	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

La cantine de l'école de Guillaumes est organisée en partenariat avec la Maison de Retraite. Les animateurs de L'épi assurent l'encadrement et l'animation de ce temps d'activité périscolaire déclaré.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les temps d'accueil périscolaires du soir sont organisés par l'Epi, à l'extérieur de l'école, par des animateurs diplômés. Cette organisation permet de maintenir une continuité pédagogique.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Valberg. Il prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 8h30 et jusqu'à 18h, à l'école de Péone-Valberg et de Guillaumes. Cet accueil est géré par l'association UFCV Centre Social L'épi.

LES HORAIRES ADOPTES

	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	ALSH Mercredi (Puget- Théniers)
Lundi	8h30 à 11h30	11h30 à 13h	13h à 16h	
Mardi	8h30 à 11h30	11h30 à 13h	13h à 16h	
Mercredi				7h30-18h30
Jeudi	8h30 à 11h30	11h30 à 13h	13h à 16h	
Vendredi	8h30 à 11h30	11h30 à 13h	13h à 16h	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé aux enfants pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire. A la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Puget-Théniers. Cet accueil extrascolaire prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30, à l'école de Puget-théniers.

Une équipe d'animateurs diplômés assure les activités des enfants en cohérence avec le projet pédagogique défini par le directeur de l'accueil. La Communauté de Communes Alpes d'Azur initie une cohérence éducative avec un planning d'activités de qualité diversifié en lien avec nos objectifs éducatifs de territoire. (*cf Plan Mercredi*).

LES HORAIRES ADOPTES

	Périscolaire Matin	Temps Scolaire	Pause Mérienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Puget- Théniers)
Lundi	7h00 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Mardi	7h00 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Mercredi						7h30-18h30
Jeudi	7h00 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Vendredi	7h00 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

La pause méridienne est organisée à l'auberge communale qui fournit un repas chaud aux enfants. Ce temps est encadré par les agents assurant l'animation des accueils périscolaires. Un temps de sieste est proposé dès 13h20 pour les enfants de petite section de maternelle.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

L'accueil périscolaire du matin est organisé à partir de 7h pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Ce temps d'accueil répond au besoin d'échelonnement des arrivées. Les encadrants mettront en place les conditions nécessaires à la prise en compte individuelle du rythme de chaque enfant.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Puget-Théniers. Cet accueil extrascolaire prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30, à l'école de Puget-théniers.

Une équipe d'animateurs diplômés assure les activités des enfants en cohérence avec le projet pédagogique défini par le directeur de l'accueil. La Communauté de Communes Alpes d'Azur initie une cohérence éducative avec un planning d'activités de qualité diversifié en lien avec nos objectifs éducatifs de territoire. (*cf Plan Mercredi*).

LES HORAIRES ADOPTES

	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Guillaumes/ Valberg)
Lundi	8h45 à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 18h30	
Mardi	8h45 à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 18h30	
Mercredi					8h30 à 18h
Jeudi	8h45 à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 18h30	
Vendredi	8h45 à 12h	12h à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 18h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé aux enfants pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire. A la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants. L'organisation des accueils périscolaires

Les temps d'accueil périscolaires du soir sont organisés par L'épi, dans l'école, par les mêmes encadrants que les autres temps de la journée. Cette organisation maintient une continuité pédagogique.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Valberg. Il prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 8h30 et jusqu'à 18h, à l'école de Péone-Valberg et de Guillaumes. Cet accueil est géré par l'association UFCV Centre Social L'épi.

LES HORAIRES ADOPTES

	Périscolaire Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Pierrefeu)
Lundi	7h00 à 8h30	8h45 à 12h	12h à 13h45	13h45 à 16h30	16h30 à 18h30	
Mardi	7h00 à 8h30	8h45 à 12h	12h à 13h45	13h45 à 16h30	16h30 à 18h30	
Mercredi						8h – 18h30
Jeudi	7h00 à 8h30	8h45 à 12h	12h à 13h45	13h45 à 16h30	16h30 à 18h30	
Vendredi	7h00 à 8h30	8h45 à 12h	12h à 13h45	13h45 à 16h30	16h30 à 18h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé aux enfants pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire. A la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les temps d'accueil périscolaires du matin et du soir sont organisés par les mêmes encadrants. Cette organisation maintient une continuité pédagogique.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Pierrefeu. Il prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30, à l'école de Pierrefeu. Cet accueil est géré par l'association « La Maison des Enfants ».

LES HORAIRES ADOPTES

	Périscolaire Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Puget- Théniers)
Lundi	7h00 à 8h15	8h15 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 16h	16h à 18h30	
Mardi	7h00 à 8h15	8h15 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 16h	16h à 18h30	
Mercredi						7h30-18h30
Jeudi	7h00 à 8h15	8h15 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 16h	16h à 18h30	
Vendredi	7h00 à 8h15	8h15 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 16h	16h à 18h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé aux enfants pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire. Compte tenu du nombre d'enfants accueillis durant ce temps, celui-ci se déroule en deux services.

Avant le repas ou à la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants. Les élèves de l'école maternelle déjeunent systématiquement durant le premier service. Pour les élèves de l'école élémentaire, les plus jeunes déjeunent au premier service et les plus âgés au second.

Un raccourcissement du temps la pause est acté et un travail collaboratif entre enseignants, parents d'élèves, et organisateurs du service est également engagé dans le but d'améliorer les conditions de ce temps d'accueil.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les temps d'accueil périscolaires sont organisés par des agents d'animation diplômés. L'organisation de l'accueil est conduite par un projet pédagogique.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil est organisé le mercredi sur la commune de Puget-Théniers. Les enfants des écoles de Malaussène, Touët-sur-Var, Villars-sur-Var, Ascros sont également rattachés à cette structure. Un transport est mis en place pour les écoles de Touët-sur-Var et Villars-sur-Var dont un nombre important d'enfant fréquentaient l'accueil de l'après-midi précédemment organisé.

Une équipe d'animateurs diplômés assure les activités des enfants en cohérence avec le projet pédagogique défini par le directeur de l'accueil. La Communauté de Communes Alpes d'Azur initie une cohérence éducative avec un planning d'activités de qualité diversifié en lien avec nos objectifs éducatifs de territoire. (cf: *Plan Mercredi*).

LES HORAIRES ADOPTES

	Périscolaire Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Pierrefeu)
Lundi	7h45 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Mardi	7h45 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Mercredi						8h – 18h30
Jeudi	7h45 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Vendredi	7h45 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Pendant la pause méridienne un repas chaud est préparé sur place assurant qualité et sécurité alimentaire. A la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants. Le service de restauration se déroule en deux services.

Un temps de repos est proposé aux enfants de petite section de maternelle à partir de 13h15.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les temps d'accueil périscolaires du soir sont organisés par les mêmes encadrants que les autres temps de la journée. Cette organisation maintient une continuité pédagogique.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Pierrefeu. Il prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30, à l'école de Pierrefeu. Cet accueil est géré par l'association « La Maison des Enfants ».

LES HORAIRES ADOPTES

	Périscolaire Matin	Temps Scolaire	Pause Mérienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Puget- Théniers)
Lundi	7h30 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Mardi	7h30 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Mercredi						7h30-18h30
Jeudi	7h30 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	
Vendredi	7h30 à 8h30	8h30 à 12h	12h à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé aux enfants pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire.

Compte tenu du nombre d'enfants accueillis durant ce temps, celui-ci se déroule en deux services. Avant le repas ou à la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les temps d'accueil périscolaires du soir sont organisés par les mêmes encadrants que les autres temps de la journée. Cette organisation maintient une continuité pédagogique.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil est organisé le mercredi sur la commune de Puget-Théniers. Les enfants des écoles de Malaussène, Touët-sur-Var, Villars-sur-Var, Ascros et La Penne sont également rattachés à cette structure. Un transport est mis en place pour les écoles de Touët-sur-Var et Villars-sur-Var dont un nombre important d'enfant fréquentaient l'accueil de l'après-midi précédemment organisé.

Une équipe d'animateurs diplômés assure les activités des enfants en cohérence avec le projet pédagogique défini par le directeur de l'accueil. La Communauté de Communes Alpes d'Azur initie une cohérence éducative avec un planning d'activités de qualité diversifié en lien avec nos objectifs éducatifs de territoire. (cf : *Plan Mercredi*).

LES HORAIRES ADOPTES

	Périscolaire Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Pierrefeu)
Lundi	7h30 à 9h	9h à 12h00	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h00	
Mardi	7h30 à 9h	9h à 12h00	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h00	
Mercredi						8h – 18h30
Jeudi	7h30 à 9h	9h à 12h00	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h00	
Vendredi	7h30 à 9h	9h à 12h00	12h à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h00	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé aux enfants pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire. A la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les temps d'accueils périscolaires du matin et du soir sont organisés par les mêmes encadrants que les autres temps de la journée. Cette organisation permet de maintenir une continuité pédagogique.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi à Pierrefeu. Cet accueil extrascolaire prend en charge les enfants résidant sur la Communauté de Communes à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30, à l'école de Pierrefeu. Cet accueil est géré par l'association « La Maison des Enfants ».

LES HORAIRES ADOPTES

	Périscolaire Matin	Temps Scolaire	Pause Méridienne	Temps Scolaire	Périscolaire Soir	ALSH Mercredi (Puget- Théniers)
Lundi	7h à 8h30	8h30 à 12h	11h30 à 13h45	13h45 à 16h15	16h15 à 18h30	
Mardi	7h à 8h30	8h30 à 12h	11h30 à 13h45	13h45 à 16h15	16h15 à 18h30	
Mercredi						7h30-18h30
Jeudi	7h à 8h30	8h30 à 12h	11h30 à 13h45	13h45 à 16h15	16h15 à 18h30	
Vendredi	7h à 8h30	8h30 à 12h	11h30 à 13h45	13h45 à 16h15	16h15 à 18h30	

L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

Un repas chaud est proposé aux enfants pendant la pause méridienne. Il est fourni par un prestataire externe et réchauffé sur place pour assurer équilibre et sécurité alimentaire. A la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants.

Compte tenu du nombre d'enfants accueillis durant ce temps, celui-ci se déroule en deux services. Avant le repas ou à la suite, un temps de jeux libre encadré est proposé aux enfants.

L'ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les temps d'accueil périscolaires du matin et du soir sont organisés par les mêmes encadrants que les autres temps de la journée. Cette organisation maintient une continuité pédagogique.

L'ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Un accueil est organisé le mercredi sur la commune de Puget-Théniers. Les enfants des écoles de Malaussène, Touët-sur-Var, Villars-sur-Var, Ascros et La Penne sont également rattachés à cette structure. Un transport est mis en place pour les écoles de Touët-sur-Var et Villars-sur-Var dont un nombre important d'enfant fréquentaient l'accueil de l'après-midi précédemment organisé.

Une équipe d'animateurs diplômés assure les activités des enfants en cohérence avec le projet pédagogique défini par le directeur de l'accueil. La Communauté de Communes Alpes d'Azur initie une cohérence éducative avec un planning d'activités de qualité diversifié en lien avec nos objectifs éducatifs de territoire. (cf.: *Plan Mercredi*).

PLAN MERCREDI Evaluation

La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant		Résultats obtenus				Observations
		NA	ECA	A	D	
	Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs					
	Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires					
	Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation					
	présentation du projet pédagogique au conseil d'école					
	présentation du projet d'école à l'équipe d'animation					
	Mutualisation des locaux					
	Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial					
L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)		Résultats obtenus				Observations
		NA	ECA	A	D	
	Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles)					
	Développement de la mixité sociale					
	Tarifification progressive					
	Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).					

Mise en valeur de la richesse des territoires		Résultats obtenus				Observations
		NA	ECA	A	D	
	Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.					
	Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).					
	Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).					
	Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants: il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.					
Le développement d'activités éducatives de qualité		Résultats obtenus				Observations
		NA	ECA	A	D	
	Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.					
	Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.					
	La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.					
	Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).					

NA : Non Atteint - ECA : En Cours d'Acquisition - A : Atteint - D : Depassé